



**DOSSIER DE CANDIDATURE
« BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE
(PERMIS B) »**

BENEFICIAIRE :

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Courriel :

Date et lieu de naissance :

.....

Pour vous aider à compléter ce dossier, vous pouvez contacter :

Ville d'Amélie-les-Bains-Palalda
Madame Eliane MOLINS (Tél. 04 68 39 91 23)
Courriel : developpementlocal@amelie-les-bains.fr

⇒ **Le dossier complet doit être déposé à l'adresse suivante :**

Ville d'Amélie-les-Bains-Palalda
Service du développement local
5, rue des thermes / BPA
66112 AMELIE-LES-BAINS Cedex

PREAMBULE

Le dispositif « bourse au permis de conduire (permis B) », s'adresse à tout jeune :

- Âgé au minimum de 17 ans et au maximum de 25 ans (au moment de la signature de la convention) ;
- Résidant sur la Commune d'Amélie-les-Bains-Palalda au moment de la signature de la convention ;
- Accompagné par la Mission Locale des Jeunes des Pyrénées – Orientales (MLJ66). Les démarches actives du jeune pour réaliser son projet professionnel sont un élément déterminant et seront appréciées par le conseiller de la MLJ66 ;
- Confronté à des difficultés pour financer son permis de conduire ;
- N'ayant pas accès aux dispositifs d'aides à l'obtention du permis de conduire préexistants.

La sélection du bénéficiaire s'opèrera sur la base des éléments suivants :

- Ses ressources propres ;
- Son projet professionnel ;
- Tout autre critère permettant d'évaluer la difficulté du jeune à financer son permis.

Le bénéficiaire devra s'inscrire auprès de l'auto-école partenaire du dispositif pour suivre assidûment sa formation financée intégralement par la Ville d'Amélie-les-Bains-Palalda. Celle – ci comprenant les prestations suivantes :

- Frais d'inscription auprès de l'auto-école ;
- Un (1) kit pédagogique + livret + livre ;
- Un (1) forfait Code (présentiel) valable un (1) an + un (1) forfait Code (Internet) valable six (6) mois ;
- Une (1) évaluation initiale au permis B ;
- Vingt (20) heures de conduite au permis B ;
- Frais d'accompagnement à l'épreuve pratique du permis B.

NB : Pour les cas où le bénéficiaire entend circonscrire l'accompagnement de la Commune à la seule formation pratique au permis de conduire, celui – ci ne pourra se prévaloir d'aucune indemnité pour la fraction de la formation qu'il choisira lui – même d'assumer.

Dans cette dernière hypothèse, la formation comprendra les prestations suivantes :

- Frais d'inscription auprès de l'auto-école ;
- Une (1) évaluation initiale au permis B ;
- Vingt (20) heures de conduite au permis B ;
- Frais d'accompagnement à l'épreuve pratique du permis B.

Toutes prestations supplémentaires seront à la charge du bénéficiaire.

En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à :

- Suivre l'une ou l'autre des formations au permis de conduire (permis B) telles que définies ci – dessus ;
- Réaliser une mission de soixante - dix (70) heures au sein des services de la Ville d'Amélie-les-Bains-Palalda dans les six (6) mois suivant la signature de la convention à intervenir.

SITUATION FAMILIALE

- Célibataire
- Marié(e)

SITUATION SOCIALE

1. Condition de logement :

- Autonome
- Chez les parents
- En foyer

Autres :

.....

.....

2. Ressources :

- Familiales
- Personnelles
- Conjoint
- Sans ressources

Autres :

.....

.....

3. Situation scolaire

- Lycéen
- Etudiant

Niveau d'études :

.....

.....

3° Par la suite, le candidat sera reçu par une commission comprenant (liste non exhaustive) : un élu référent, un représentant des services du développement local et des ressources humaines de la Ville d'Amélie-les-Bains-Palalda. Au cours de cet entretien le candidat sera amené à présenter son projet professionnel. A l'issue de l'entretien, la commission sera chargée d'émettre un avis.

4° Le candidat est informé par voie postale et/ou électronique de la décision de la commission.

5° Une convention est ensuite signée entre le candidat, la MLJ66 et la Commune qui rappelle les engagements de chacune des parties.

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Copie de la Carte Nationale d'Identité
- Justificatif de toutes ressources
- Avis d'imposition et les trois derniers bulletins de salaire, si le candidat peut se prévaloir de fournir de tels documents
- Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement
- Contrat de travail, si le candidat peut se prévaloir de fournir un tel document
- Une attestation sur l'honneur, par l'intermédiaire de laquelle le candidat assure ne pas disposer d'autres aides au permis de conduire.

Fait à Amélie-les-Bains-Palalda, le.....

Signature du demandeur*

**Le signataire déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir une « bourse au permis de conduire (Permis B) »*